

Condest, Guillaume de, seigneur de Condest en Nivillac (représenté à la montre par Guyon Chevallier)

Armes. Trois épées et poignards, la pointe en haut ; pour cimier un cyprès. Pol Potier de Courcy (*op. cit.*) indique « de gueules à trois épées d'or en pal, les gardes en bas » et signale un sceau de 1399.

Les Condest sont une famille très anciennement implantée au-delà du pays guérandais, comme paraît l'attester la présence d'une seigneurie éponyme à Nivillac (actuel département du Morbihan). Cependant, au ^{xv}^e siècle et au début du ^{xvi}^e siècle, elle est présente également sur le « terrouer ». Si ses membres, dont certains sont connus comme militaires, homme d'Église ou notaire, restent, dans l'ensemble, peu documentés et ne semblent connaître qu'une existence somme toute assez « commune », il n'en est pas de même pour l'un de ses représentants, Gilles, qui, lors des guerres d'Indépendance de Bretagne, resté loyal au duc François II et à la duchesse Anne, joue un rôle militaire de premier plan – un acte de chancellerie le précise et paraît faire de lui un modèle mis en exergue en contrepoint de la conduite qui fut celle de Jean de Rieux et de Françoise de Dinan –, ce qui lui a valu, de la part de la duchesse, des nominations – il est un temps capitaine du Croisic –, des honneurs, des faveurs et des terres. Ce rôle et cette reconnaissance publique donnent une envergure nouvelle à son lignage, mais l'écarte de notre région d'étude. Toutefois, les premiers actes le concernant le désignent comme seigneur de Morteraye, en Saffré, ce qui en fait le représentant d'une branche cadette des Condest née d'un mariage avec une héritière.

Éon de Condest, en 1338, est mentionné comme seigneur de Condest, en Nivillac et de Barbaut en Saint-Gildas-des-Bois (CORNULIER, *op. cit.*).

Païen (Payen, Péan), peut-être le fils du précédent, figure, le 17 septembre 1364, dans le testament d'Hervé, sire du Pont (comprendre Pontchâteau) et de Fresnay. Celui-ci déclare lui devoir 140 écus pour ses gages et lui assigne 40 livres de rente viagère pour maintenir « son estat de chevalerie » (Arch. dép. Loire-Atlantique, H 2/39 et *ibid.*, 107 J 71). Cet « estat de chevalerie » suscite des interrogations de la part d'Yves Coativy qui remarque qu'un tel statut suppose « une certaine ancienneté et une fortune bien établie ainsi qu'un rayonnement, ce que ne laisse pas transparaître la documentation », ou, nuance-t-il, pour le moins, cette famille aurait ensuite perdu son rang (COATIVY, Yves, « La famille de Condest aux ^{xiv}^e et

xv^e siècle », dans *Regards étonnés... De l'expression de l'altérité à la construction de l'identité. Mélanges offerts au professeur Gaël Milin*, Brest, Les Amis de Gaël Milin, 2003). Cette dernière proposition semble recevable puisqu'au xiv^e siècle, il est associé aux Condest la qualité de chevalier. Païen, pour revenir à lui, se retrouve, le 29 octobre 1369, au service du duc. À cette date, à lui et à ses successeurs, le duc confie la « sergentise du bailliage de la Roche-Bernard » qu'ils tiendront à foi, hommage et rachat au devoir d'une paire d'éperons dorés par an (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 142/10 et 242/11, f^o7 ; JONES, *Recueil...*, n^o 144). Il est ensuite cité dans un acte du 5 mars 1372 (n. st.) concernant son fils Éon (*ID.*, *ibid.*, n^o 194, ci-dessous). En février 1375 (n. st.), sans doute les revenus issus de la « sergentise féodé » aidant, il acquiert l'« herbregement de Bocquay », moulins et chaussées, et deux « tenements de Rangourain » (*ID.*, *Le premier inventaire...*, n^o 385). Cet acte est passé devant la cour de Muzillac, ce qui conduit Michael Jones à identifier l'« herbregement de Bocquay » à la seigneurie de Boquay en Noyal-Muzillac (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 426) ; à l'occasion Païen ayant fait joué son retrait lignager par rapport à Pierre de Bosquay (JONES, *Recueil...*, n^o 735)¹.

Jean de Condest figure à diverses montres tenues par Olivier de Clisson : en 1376, à Vannes (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 100 et 172) ; en 1379, à Brest et Morlaix (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 203), puis en 1380, à Ploërmel et Josselin (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 245 et 254). En mai 1384, il est cité dans une procédure qui, par voie d'appel, se trouve portée devant le parlement : Païen conteste un arrêt du procureur ducal près la cour de Nantes concernant une « sergentise » (*ID.*, *op. cit.*, t. II, col. 460 et 464), sans doute celle du bailliage de La Roche-Bernard, mais le fond du contentieux reste ignoré de même que l'issue du procès. Il décède le 27 juin 1388 (n.st.) (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881, 17 janvier 1389 n.st.] ci-dessous).

Éon, est le fils de Païen. Le 5 mars 1372 (n. st.), il est nommé « capitaine de la ville et de la tour et terrouer de Redon » disposant pour cette fonction de cinq hommes d'armes et de quatre « arbalasters » (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 3 H 45 ; JONES, *Recueil...*, n^o 193). Le 1^{er}

¹ Le 23 janvier 1428 (n. st) dans la réformation de la noblesse faite en la paroisse de Missillac, pour la frairie de Cran, sont recensés deux métairies du « Brouczay », l'une relevant du seigneur de Mareil, l'autre d'Olivier de Marcheglan (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Missillac et site « Archives remarquables »). Par son orthographe, par le fait que les actes sont passés à Muzillac et Vannes (dans le comté de Vannes et non de celle de Nantes où est située Missillac) et que le manoir fut ensuite acquis par le duc, il est impossible de situer Bocquay en Missillac.

août 1380, qualifié d'écuyer, il comparaît, en compagnie de Païen de Condest (ci-dessus), à une montre d'Olivier de Clisson (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 254). Le 17 janvier 1389 (n.st.), à la suite du décès de son père, il présente au duc un minu de rachat pour des biens tenus de lui, en Saint-Gildas-des-Bois, soit : 9 livres 5 sous, 12 boisseaux d'avoine, 6 gelines et 6 « biens » (corvées) (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881 ; mais l'essentiel des biens relevant de la baronnie de la Roche-Bernard). Mais, le 9 décembre 1389, des dettes contractées envers le duc le contraignent à céder à celui-ci le manoir de Bocquay ou Boscay, avec ses « molines, chaussées et appartenances », pour la somme de 120 écus à la « roze » (JONES, *Recueil...*, n° 735 ; *ID.*, *Premier inventaire...*, *op. cit.*, n° 386 et 387). Éon de Condest épouse Jeanne de La Lande. Jeanne pourrait être à rapprocher de Guillaume de La Lande, « prevost fayé de Peheriac » – prévôté de la seigneurie de Campsillon –, pour lequel, à la suite de son décès survenu le 9 mai 1397, un minu est présenté au duc (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1472 ; GALLICE, « La seigneurie de Campsillon... », p. 17-20). Quant à Éon, Il décède avant le 12 janvier 1402 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881) et le 19 septembre 1419, date du décès de Raoul de Montfort, baron de La Roche-Bernard, dans le minu présenté, à cette occasion se trouvent enregistrés les héritiers d'Éon de Condest (*ibid.*, B 1881, f° 7).

Nous retrouvons ensuite, sur plus d'un siècle, des Condest prénommés Jean. Il faut envisager plusieurs générations (trois ?) qui se succèdent sans que nous puissions les distinguer.

Le 1^{er} avril 1380: **Jean** de Condest, qualifié d'écuyer, est mentionné dans une montre tenue par Olivier de Clisson à Ploërmel (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 246). René Kerviler (*op. cit.*) en fait un fils de Païen, ce qui est possible.

C'est sans doute son fils, **Jean**, qui est enregistré, le 19 septembre 1419, date du décès de Raoul de Montfort, baron de la Roche-Bernard, dans le minu présenté à cette occasion (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881, f° 13). Il se trouve le 18 mai 1420 parmi les feudataires levés par la duchesse, Jeanne de France, pour la libération de Jean V, prisonnier des Penthievre, que le sire de Rieux passe en revue (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1008). Il se rencontre, le 22 juin 1420, dans une autre montre, celle du vicomte de La Bellière (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 110) e, le 15 février 1428 (n.st.), figure lors d'une réformation des nobles et des

exempts de la paroisse de Nivillac, il est mentionné en possession d'une métairie franche (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Nivillac et site « Archives remarquables »). Il pourrait être ensuite celui qui est cité dans divers actes (actes de la pratique et aveux personnels qui lui sont rendus) les 22 décembre 1445, 25 janvier 1446, 27 janvier 1458, 28 mars 1459, 27 juillet 1462 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1355). Il est encore recensé, les 5 et 6 juillet 1455, lors d'une autre réformation des nobles et des exempts de la paroisse Nivillac (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Nivillac et site « Archives remarquables »).

Sans doute est-on en présence du fils du précédent avec **Jean** qui, le 14 décembre 1471, en présence de son fils aîné Pierre, constitue une rente d'un montant de 11 sous, auprès du prieuré de Saint-Gildas-des-Bois (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1355). On le rencontre, le 9 novembre 1473 : qualifié de seigneur de Condest, il engage alors une procédure à la suite d'une « batue, rupture » de ses armoiries faite en l'église paroissiale de Missillac. Le duc lui accorde une maintenue dans ses droits et ordonne aux juges de Nantes, de Vannes et de Guérande d'enquêter. Si le fond de la querelle et les auteurs du forfait restent inconnus, nous pouvons penser qu'il s'agit d'une contestation de prééminence d'église (*ibid.*, B 7, f° 149). Il est cité le 2 décembre 1470 (*ibid.*, E 1355). Le 30 juillet 1480, dans un minu présenté au duc pour le Grand-Quilfistre, à la suite au décès de Riou de Rosmadec, figure comme tenant des biens à foi, hommage et rachat de cette seigneurie, Jean de Condest, veuf de Catherine Guyet et garde de leurs enfants (*ibid.*, B 1481). Le 7 novembre 1483, condamnation est obtenue par Michel Le Pennec sur Jean de Condest, garde naturel de ses enfants d'entre lui et Catherine Guyet, et sur Blanche Le Lay, veuve de Pierre Guyet, à verser 37 livres 18 sous 10 deniers en raison d'arrérages dus sur la maison de Pierre Guyet située en la ville de Guérande (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 102). Il se rencontre encore le 21 juin 1488 (*ibid.*, E 1355).

Un acte du 15 septembre 1477 révèle le nom de la mère de Jean de Condest. Dans celui-ci, il est rappelé que Jean de La Jou, aïeul de Guillemette Lenfant, dame de La Jou – elle en est l'héritière par Gillette de La Jou, sa mère, et elle a épousé Georges Batart, seigneur de la Batarderie – avait promis à Jeanne « Coesin » (Couëssin,) mère de Jean de Condest 4 livres de rente annuelle, dont il restait 4 sous à faire l'assiette, ce qui est fait le 15 septembre (*ibid.*, E 1355)

Pierre est le fils du précédent Jean (ci-dessus). Qualifié de noble écuyer, il est cité dans divers actes les : 1^{er} mai 1483, 12 février 1484, 23 mai 1492, 2 mai et 23 novembre 1494, 1^{er} mai 1495, 22 décembre 1499, 2 janvier 1502 (n.st.), 28 mai 1501, 5 décembre 1505 et 4 mars 1507 (n.st.) (*ibid.*, E 1355). Dans ce fonds familial déjà cité, l'essentiel des actes concerne la seigneurie de Bois-Jocelin en Nivillac tenue par la famille Jocelin et qui passa ensuite aux Condest pour, au XVI^e siècle, ne figurer que comme métairie ; lors d'une enquête réalisée en 1448 à Rieux, est recensé Jean « Josselin », Jocelin] seigneur de Condest en son « hostel de Trevalo », LAIGE, *La noblesse...*, p. 664). Pierre de Condest est encore signalé en pays guérandais le 23 septembre 1477 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1462), 6 janvier 1482 (n.st.) (*ibid.*, B 1462). Le 20 avril 1494, qualifié de seigneur de Condest et de Belleville, lui et son épouse, Louise de Muzillac, concluent un contrat d'échange avec Jean de Muzillac, seigneur de Trévaly. Ils cèdent une pièce de pré située entre Trescalan et Brandu, et reçoivent en contrepartie une rente en Nivillac d'un montant de 18 sous, 1 boisseau d'avoine et 1 géline (*ibid.*, E 1355). Le 20 mai 1505, devant la cour de La Roche-Bernard, Pierre de Condest reconnaît être homme et sujet de Marie de Pontbriant, dame de Lauvergnac (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 150). Il décède en août 1512, et le 29 octobre 1512, un minu est présenté au seigneur d'Assérac pour ce qui est tenu de lui par Guillaume, fils de Pierre. Le rachat se monte à 8 livres 7 sous 10 deniers obole, somme rabattue d'un tiers en raison du douaire de Louise de Muzillac (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 299, f^o 7 v^o, rappelons que l'essentiel des biens des Condest relève de la baronnie de la Roche-Bernard, ci-dessous). Le 14 décembre 1512, devant la cour de La Roche-Bernard un autre minu de rachat est présenté pour ce qui est tenu de la seigneurie de Lauvergnac à la suite du décès de Pierre de Condest (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 137-1368).

Guillaume, qualifié de « noble écuyer », est cité les 16 juillet 1520 et 20 février 1522 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1355). Il doit être ce seigneur de Condest mentionné, sans que son prénom soit indiqué, parmi « Les faisans ung archier », dans le procès-verbal de la montre des 14 et 16 mai 1534, où il ne comparait pas, étant représenté par Guyon Chevallier (transcription, f^o6 v^o et site « Archives remarquables ». Il décède **Figure 2** – avant septembre 1544. En effet, à cette date dans la déclaration présentée au roi de la baronnie de la Roche-Bernard, figurent comme tenant à foi, hommage et rachat, Jean de Coëdro et Aliénor de Condest ; sa compagne (Arch. dép. Loire-Atlantique., B 1881, f^o 25).

Le 3 mars 1554 (n. st.), Aliénor épouse de Jean du Boays, qualifié de seigneur de Careil et de Bissin, présente une déclaration au ban de la Roche-Bernard de ce qui tenu de lui, soit la seigneurie de Condest dont Alienor de Condest est l'unique héritière : manoir, bois ancien, garenne, rabine, métairies (Belleville, Bihennière, Bois-Jocelin, Boyseon Bozeron], Bresidan Bezidan] Condest, Rivelaye), chapelle, moulin à eau et à vent, colombier, 1809 journaux de terre, près de 6 hommées de pré, 30 livres 19 sous 4 deniers, 10 boisseaux d'avoine, 5 poules, 4 chapons, 1 geline, 6 corvées de rente, quelques biens tenus à foi, hommage et rachat. Il est également mentionné les droits de chasse, de moulin, de fief et juridiction, d'enfeu et de prééminence en l'église paroissiale de Nivillac, d'aller faire et conduire leurs bestiaux et ceux de leurs métairies en forêt, et droit d'avoir bois tant pour « chauffage et edifice » (*ibid.*, E 1355).

Par ailleurs, en 1539, Aliénor de Condest est l'héritière de Bissin et c'est en son nom que, le 22 novembre, son curateur, Georges de Coëdro rend hommage au roi pour Bissin (*ibid.*, B 2413, f° 106 v°, puis le 28 avril 1540, présente le minu relatif à cette seigneurie (*ibid.*, B 1455). « Noble escuyer » Georges de Coëdro, époux de « damoiselle » Marie de La Marche (*ibid.*, B 1476 ; 24 novembre 1541), est le père de Jean du Coëdro, époux d'Aliénor de Condest, mentionné comme seigneur de Bissin le 5 mai 1544 (*ibid.*, B 575, f° 44) et seigneur de Bissin et de Condest le 28 mars 1547 (*ibid.*, 296/4 ; avant que le 13 mars 1554, se trouvent Jean du Boays et Aliénor de Condest, seigneur et dame de Careil et Bissin (*ibid.*, 1355/2).

D'autres Condest peuvent être cités, sans que la documentation réunie ne permette de les placer dans la généalogie des Condest :

- Rolland. Le 8 juillet 1406, il cède à « Jouhan Laurenz » (Lorens), le tènement Cocquieux en Nivillac qui porte 51 sous 6 deniers, un boisseau d'avoine, une geline de rente et une corvée à deux bœufs et une charrette (*ibid.*, E 1355 Régis de L'Estourbeilon (*op. cit.*) en fait un seigneur de Cocquerel en Nivillac apparemment à partir de cette référence). Le 17 octobre 1414, il présente au duc un minu pour les enfants mineurs d'Olivier son frère pour des terres en Noyal et en Berric (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2338).

- Olivier. Il est cité après le 19 septembre 1419 date du décès de Raoul de Montfort, baron de La Roche-Bernard dans le minu présenté (*ibid.*, B 1881, f° 10 v°). Le 14 mars 1425 (n.st.), un minu des biens qu'Olivier de Condest tenait, à foi, hommage et rachat en la paroisse de Saint-

Gilda-des-Bois est présenté par Guillaume Derval, époux de Jeanne de Condest, fille et héritière d'Olivier (*ibid.*, B 1943, f° 37-344 ; *ibid.*, 107 J 344).

- Jeanne. Elle est la fille et héritière d'Olivier de Condest (ci-dessus), veuve de Guillaume de Derval. En 1426, elle est remariée avec Jean de Martigné et reçoit avec Guillaume du Val pour une terre dans la paroisse de Saint-Gildas-des-Bois (*ibid.*, E 1355). Elle décède en janvier 1445 (n.st.) et un minu de rachat est présenté au duc, par Guillaume Derval – fils aîné issu de son premier mariage –, pour ce qu'elle tenait de lui en Saint-Gildas-des-Bois, dont le montant est estimé à 12 livres, 36 ricles d'avoine et 6 poules (*ibid.*, B 1881, 8 septembre 1445) et encore *ibid.*, 107 J 344 où est transcrit Montigny et non Martigné).

- Jeanne. Signalée comme « veuve Catonnet », Jeanne de Condest se rencontre après le 19 septembre 1419, date du décès de Raoul de Montfort, baron de la Roche-Bernard, dans le minu présenté à la suite de ce décès (*ibid.*, B 1881, f° 13).

- Pierre. En 1427, il est l'époux de Michèle de Broël. Il serait, selon Régis de L'Estourbeillon (*op. cit.*), un frère cadet ou un cousin de la branche aînée.

- Jean. Il exerce en pays guérandais comme notaire entre le 7 août 1477 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1479) et le 14 juillet 1507 (*ibid.*, G 304, une dizaine d'occurrences entre ces dates), et est présent à la confrérie Saint-Nicolas de Guérande en mai 1492 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie, vol. I, f° 30 ; le fait que le scribe, d'ordinaire attentif aux dignités, ne cite que son nom paraît permettre de le différencier de Jean de Condest, seigneur de Condest). Il pourrait être celui qui est cité le 30 mai 1495 (*ibid.*, B 1484), le 9 août 1497 (*ibid.*, B 1484), et le 5 octobre 1509 – et où il est signalé résider à Guérande – au sujet d'une rente annuelle de 5 livres due à Pierre du Chatel et Blanche Le Lay, son épouse, qu'ils affectent à une donation faite au couvent Saint-Yves de Guérande (*ibid.*, H 603, f° 13.). Dans la réformation du 5 février 1514 (n.st.) de la noblesse de la paroisse de Marzan, il est en possession de la métairie de Kernonenne (LAIGUE, *La noblesse...* p. 353).

- Guillaume. Il est connu comme militaire. Après le 4 décembre 1481, il figure parmi les trente archers de la garde servant dans la compagnie de Jean de Launay (MORICE, *op. cit.*, t. III, col. 389) et en 1498, il est homme d'armes, faisant partie de la « lance à petite paye » de Jacques Guibé (*Id.*, *ibid.*, t. III, col. 820). Son engagement à l'époque des guerres d'indépendance de la Bretagne, lui vaut des récompenses de la part de la duchesse Anne : le 7 avril 1490, il bénéficie du produit du rachat levé à la suite du décès de M^e Pierre Henry, et ce jusqu'à la somme de 60 livres (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 13, f° 110 v°) ; le 4 janvier

1491, il est gratifié d'une somme de 100 livres (*ibid.*, B 13, f° 105 v°). Est-ce lui, revenu à la vie civile, qui est cité le 1^{er} mai 1505 (*ibid.*, E 1355) et encore le 17 septembre 1506, et qui, avec Guillaume Le Gliff et sa femme, bénéficie d'un répit (*ibid.*, B 16, f° 103) ? Son engagement militaire, le fait qu'il ne se soit pas qualifié de seigneur de Condest et la chronologie le distinguent de Guillaume, père d'Aliénor.

- Pierre. Il est homme d'Église. Le 25 avril 1490, Pierre de Condest obtient une maintenue sur une « prebende de Rennes » à la suite du décès de maître Jean du Loquet (*ibid.*, B 12, f° 117). Puis, en septembre 1490, il est concerné par diverses mesures : le 16, il reçoit une « lettre de pas », pour aller à Rome de « par la duchesse » (*ibid.*, B 12, f° 174 v°) ; le 17, une maintenue lui est accordée sur l'archidiaconé de Rennes, sur une prébende de Rennes et sur la cure de Saint-Grégoire (*ibid.*, B 12, f° 175 v°) ; et le 18 pour celle de « Saint-Elvoy » (lire Saint-Dolay) (*ibid.*, B 12, f° 176 v°).

- Jean. Il figure parmi les cinquante hommes d'armes de la garde de la reine sous la charge du sire de Maillé en 1498 (MORICE, *op. cit.*, t III, 805. Il épouse Jeanne de Pasqueau (FLOURY, Jérôme et LORANT, Éric, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne*, Rennes, 2000, p. 340).

- Michel. Il est signalé les 28 mai 1501 (donné comme fils de Pierre) et 15 janvier 1504 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1355).

-Jacques. Le 10 juin 1540, il est procureur de Claude Le Pennec, seigneur du Bois-Jolland et de Lerio (*ibid.*, B 1484).

- Louis. Le 13 août 1534, qualifié de seigneur de Trévenec, il est mentionné parmi ceux qui tiennent à foi, hommage et rachat de la vicomté de Donges (*ibid.*, B 1834, f° 130).

-François. Il est cité dans un extrait de livre de chancellerie de 1540, il est en procès, devant la cour de Nantes, avec Olive de La Bouexière, tutrice de son fils en demande de droit naturel (BnF, ms.fr. 22318, p. 377)

Toutefois, parmi les Condest, la figure dominante est celle de Gilles, seigneur de la Morteraye (MORICE, *op. cit.*, t. III, col. 461), seigneurie qu'il convient de situer en Saffré (CORNULIER, *op. cit.*). Lors d'une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Saffré, le 4 décembre 1427, « l'hotel et manoir » étant en possession de Jean de La Morteraye (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Saffré) ; il faut donc envisager une transmission vers les Condest sans doute par le mariage d'une héritière et ce, peu après cette date.

René Kerviler (*op. cit.*) fait de Gilles un fils de Jean, ce qui est possible à condition d'en faire un fils cadet mais il est plus probable qu'il soit issu d'une autre branche des Condest. Quoi qu'il en soit, selon Pol Potier de Courcy (*op. cit.*), Gilles épouse vers 1460, Marie ou Marguerite de Montauban. Le 10 novembre 1480, Bertrand de Muzillac et son épouse traînent Gilles de Condest en justice pour une somme non versée en rapport avec la seigneurie de la Morteraye, sans doute une question de dot dont l'assiette n'a pas été faite ou incomplètement (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 9, f° 153° 828, évocation à Nantes Gilles ayant omis de se présenter « à la menée de La Roche »). Le 10 et 14 juillet 1482, Gilles et son épouse Marie de Montauban sont cités dans une procédure (BnF, ms. fr. 22318, f° 517).

En 1484-1485, il est institué capitaine des francs-archers de l'évêché de Nantes (MORICE, *op. cit.*, t. III, col. 461 ; il ne dispose que de la moitié de la charge dont il est destitué en 1485 (BnF, ms. fr. 22318, p. 110). En septembre 1484, il est capitaine de Derval (*ibid.*, ms. fr. 22318, p. 95). Le 11 mars 1487 (n.st.) qualifié d'écuyer du duc, il reçoit ordre du duc de convoquer les sujets aux armes et de les amener à Nantes le 1^{er} avril pour une montre (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 10, f° 177 v°-179). Ses services sont récompensés, le 18 avril 1487, il reçoit les biens de Marguerite de Malestroit, dame de Derval, femme de Jehan Blosset, seigneur de Saint-Pierre, « dont il jouira, des levées pareillement des biens de René de Bily, Pierre Picory, Guillaume Couessin, seigneur de Brécéan et maistre Olivier Maillart et sa femme » ; certains de ces biens, ceux des Derval et des Couessin, appartenant à des parents (ci-dessus). Au printemps, il est en service à Dinan, où en juin, il reçoit ordre de réunir 200 hommes d'armes à cheval et de gagner Nantes assiégée par l'armée royale. Il réussit à entrer dans la ville et participe à sa défense. Se heurtant à une résistance acharnée, n'ayant pu complètement investir la ville et en proie à des désertions, l'armée royale lève le siège le 6 août 1487. Nous retrouvons Gilles ensuite à Redon, ville qu'il fortifie et où il installe une garnison qu'il solde sur ses propres deniers. C'est sans doute à cet effet qu'il reçoit 147 livres 10 sous pour l'entretien de trois hommes d'armes, trente-trois archers, six « hacquebutiers » et trois « lacquais » (MORICE, *op. cit.*... t. III, col 53). Les 12 et 13 décembre 1487, il reçoit également ordre d'enquêter et de juger au sujet de pillages consécutifs à la guerre, ainsi que d'interroger des prisonniers. Puis, Jean de Rieux et Françoise de Dinan ayant renoué avec le duc, Châteaubriant étant de nouveau partie intégrante du dispositif défensif ducal (Voir BOUVET, GALLICE, art. cité, pour tout ce qui suit). Gilles de Condest est dépêché dans cette ville où il est en poste pendant quatre à cinq mois. Il reçoit ordre du duc, le 21 février 1488 (n. st.), de faire prendre des bois, de les faire estimer et de s'en servir pour renforcer les fortifications. Il semble aussi que les soldes tardant à arriver, Gilles avance, une fois de plus, l'argent nécessaire.

Mise en défense, la ville est assiégée en avril 1488. Le 15 avril, l'armée royale fait mouvement à partir de Pouancé vers Châteaubriant distante d'à peine 20 kilomètres, et elle commence aussitôt le siège de la place. L'aide que les défenseurs de la place auraient pu recevoir des forces ducales ne vint pas. L'affrontement oppose donc les troupes présentes dans la place et l'armée royale. Le siège est connu par plusieurs sources. Des allusions se trouvent dans la correspondance de Charles VIII et de

ses conseillers avec Louis de La Trémoille, le chef de l'armée royale. Les récits les plus proches chronologiquement des événements sont contenus dans une lettre du roi du 3 mai 1488 aux habitants de Tournai, et dans un acte de la chancellerie ducale du 11 août 1490. S'y ajoutent deux récits de chroniqueurs contemporains des événements, ayant sans doute recueilli des témoignages : Guillaume de Jaligny, lié à la Maison de Bourbon du côté français, et Alain Bouchart du côté breton. Chacune de ces sources est incomplète, orientée, et leur croisement ne permet guère que d'évoquer quelques aspects du siège, sans certitude. Châteaubriant dispose de gens de guerre bretons et gascons (Bouchart). Leur nombre serait de 1 800 à 2 000 hommes (lettre du roi), en fait sans doute moins, 1 200 (Jaligny), mais « des meilleurs » (lettre du roi et Jaligny). D'autre part, la place est bien pourvue en artillerie (« y en avoit largement de belle » selon la lettre du roi) et bien ravitaillée (lettre du roi et Jaligny). Quant à l'armée royale, le 1^{er} juin, le roi indique que, d'après « les papiers de noz gens de finances », elle comprend 16 092 « gens de guerre, ...], tant gens de cheval que de pyé », auxquels il faudrait ajouter « noz pencionnaires et autres qui ilz sont allez de leur voullenté ». En fait, le chiffre pourrait n'être que de 12 000 combattants (Jaligny). L'armée royale est constamment en formation et reçoit régulièrement des renforts : le 29 mars, le roi annonce l'arrivée de 2 200 Suisses « des plus beaulx hommes qu'il est possible de veoir », une autre bande de 1 000 à 1 200 Suisses est annoncée, d'autres doivent suivre. Le 1^{er} avril, La Trémoille demande au roi des renforts en artillerie, car il ne peut constituer trois batteries mais « à peine », deux. En réponse, le roi lui demande d'en discuter avec « les canonniers et autres qui se connoissent à ce mestier », et le 9 avril, Malet de Graville annonce l'envoi de chevaux et de l'artillerie. Concernant le siège lui-même, la lettre de la chancellerie ducale fait état de quatre ou cinq assauts de l'armée royale, qui sont repoussés – on peut supposer que Gilles de Condest y joua un rôle – et se soldent par des pertes d'un « grant nombre de leurs gens ». Alain Bouchart évoque une série d'attaques menées par les uns et les autres et une « moult grande occision de gens ». Version différente chez Jaligny : à l'arrivée de l'armée royale, « ceux de dedans s'efforcèrent un peu d'escarmoucher, mais ils furent si rudement repoussez qu'ils furent contraints de regagner leur closture ; en mesme instant, l'artillerie du Roy qui marchoit toute chargée, commença à tirer ; et telle diligence firent les officiers qui en avoient le soin, qu'en moins de trois jours, ils firent une grande brèche et ouverture, et en suite firent si bien leurs approches qu'en huit ou dix jours, ils furent en estat de pouvoir combattre main à main ». Selon une lettre du roi, le dénouement intervient le sixième jour. « Ladicte baterye » paraissant suffisante, certains sans l'avis des capitaines donnent l'assaut, se jettent dans les fossés et combattent « main à main ». Face à cette attaque, les assiégés se rassemblent. Ce mouvement n'échappe pas aux canonniers qui, en raison de « baterye qui avoit esté faite », sont à même de voir dans la « place ». Ils utilisent alors des pièces d'artillerie « assorties expressement pour ceste cause » et tuent 240 et 300 hommes. La nuit met fin à cet engagement. Selon Jaligny, les assiégés sont « fort épouventez et lors commença leur cœur à faillir ». Des dissensions apparaissent (« mutinez par entr'eulx » selon Bouchart). Aussi, sans espoir de secours ducal, sachant que l'assaut final aurait lieu le lendemain matin, « au point du jour », les assiégés demandent à

parlementer vers minuit, et ils se rendent (lettre du roi). Le 23 avril, la capitulation de Châteaubriant est honorable, la ville, le château et l'artillerie sont livrés au roi ainsi que dix otages, dont Gilles de Condest, destinés à être échangés contre les Français faits prisonniers à Vannes. Emmené à Angers, Gilles de Condest y est retenu pendant deux mois. Mais au bilan, outre la défaite, l'éloignement, la résidence surveillée, c'est encore pour Gilles « plusieurs grandes, mises et coustaiges ».

Libéré en juin 1488, Gilles de Condest regagne la Bretagne et réintègre les forces duciales. Le 28 juillet 1488, il participe à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier « a bon et grand tryn de gens et chevaux » (sur celle-ci GALLICE, Alain et LE PAGE, Dominique, « La bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (28 juillet 1488) », dans Dominique LE PAGE (dir.), *Les batailles qui ont fait la Bretagne*, Morlaix Skol Vreizh, p. 73 -133). L'armée ducale est vaincue, Gilles perd ses « chevaux, harnois et abillementz » dont la valeur est estimée à 2 000 écus d'or « et plus » mais également la liberté puisqu'il est fait prisonnier.

Bientôt libéré, Gilles de Condest reprend du service auprès du duc, en août 1488, il est capitaine de vingt puis de quarante archers de l'ordonnance ducale qui accompagne la duchesse dans ses déplacements (Guérande, Vannes). Puis François II étant décédé, il gravite désormais dans l'entourage de la duchesse, ce qui socialement représente une réelle promotion. Il est sans doute présent aux côtés des cinquante Allemands commandés par Stephen Kereux qui « résident pres de la duchesse a la garde » de Guérande lors de son séjour guérandais en septembre 1488 (GALLICE, « Anne... », et pour ce qui suit).

La conjoncture politique est particulièrement difficile, d'abord avec la continuation de la guerre avec le royaume de France. À partir de Vannes qu'elle a reprise le 19 février 1489, l'armée française pousse des reconnaissances jusqu'à la Vilaine. Le passage du fleuve est envisagé à Rieux ou « es environs ». Les objectifs supposés des Français sont Nantes, Redon et Guérande et « autres et tout le parsur du païs ». Sans doute est-ce alors qu'il convient de placer l'action de troupes cantonnées au « quartier » de Muzillac qui multiplient les actions de représailles contre les paroissiens de Billiers qui refusent de leur fournir des « basteaulx et navires » pour passer au « quartier » de Guérande afin de le piller. Mais la présence sur l'autre rive des troupes de Jean de Rieux empêchant le passage ; l'armée royale se retourne vers la Basse-Bretagne. La présence de troupes anglaises qui auraient débarqué début mars à Guérande – dont certains font état –, n'est qu'une rumeur : de telles troupes ne sont réellement attestées qu'à Morlaix.

À cette guerre entre le duché et le royaume s'ajoute bientôt une guerre civile née de la querelle qui oppose le sire de Rieux à la duchesse Anne au sujet de l'époux, Alain d'Albret, qu'il entend lui imposer (voir NASSIET, Michel, « Anne de Bretagne rebelle (1488-1489) », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. CXXVI, 2023, p. 161-174). Cette union est refusée par la duchesse appuyée par Philippe de Montauban, le chancelier. Le 24 janvier 1489, la

rupture est consommée. À cette date, le maréchal destitue Montauban de son poste de chancelier et le remplace par Gilles de La Rivière qui était jusqu'alors vice-chancelier.

L'armée française, qui se trouve à Montfort, informée de ces divisions entre Bretons, fait mouvement sur Redon qu'Anne doit alors quitter. Selon Bertrand d'Argentré, elle envisage de se rendre à Nantes ou au Croisic – sans doute en l'attente d'un embarquement vers Nantes – et elle demande à Jean de Rieux, maréchal de Bretagne, de l'y conduire. Ce dernier tardant à répondre, elle prend la route pour se rendre à Savenay, où le maréchal est convoqué afin que soit délibéré du lieu où s'établirait Anne : Nantes ou Le Croisic. En compagnie du sire d'Albret, le maréchal gagne, de nuit, Nantes où il répand le bruit que Dunois est résolu à livrer la duchesse et Nantes aux Français – ce qu'il affirme sous serment – et qu'il convient de leur interdire l'entrée de la ville. De Blain, Anne gagne alors la Pasquelaye, « a trois lieues de Nantes » – Gilles de Condest et ses archers sont de son escorte – d'où elle dépêche des émissaires vers le maréchal. En réponse, il fait savoir que la duchesse ne pourrait entrer dans Nantes qu'avec ses officiers, les archers de la garde – « dix ou environ » – et un certain nombre de gentilshommes que le maréchal désignera, mais Dunois et Montauban devront rester au faubourg. Renforcée de quelques Nantais réquisitionnés par le maréchal, une troupe armée disposant d'artillerie et de vivres se porte alors à la Pasquelaye. Face à celle-ci, les hommes d'Anne se mettent en état de défense et Anne, montée en croupe derrière Dunois ou le chancelier, s'avance vers les assaillants, ce qui les dissuade de poursuivre leur action et ils s'en retournent à Nantes. Cependant, le lendemain, Jean de Rieux monte un raid avec « des gens de pied et de cheval » dans le but d'enlever la duchesse. La volonté des partisans d'Anne de s'y opposer par la force fait avorter la tentative. Lors d'une entrevue entre Jean de Rieux et Dunois, celui-ci s'engage néanmoins à conduire Anne à Nantes. La duchesse gagne alors les faubourgs, et Gilles de Condest y est signalé. Un gentilhomme est envoyé vers le maréchal qui accepte qu'Anne et « ses gens » entrent par une poterne du côté de la rivière, Dunois et Montauban restant au faubourg. Du côté de la duchesse, on en conclut que Rieux n'a d'autre volonté que de s'emparer de sa personne pour la contraindre au mariage avec d'Albret. Anne campe sur ses positions : entrer à Nantes comme il sied à une duchesse, c'est-à-dire par la grande porte et avec l'ensemble des siens. Volonté qu'elle fait savoir également aux gens de la communauté de ville et à ceux de l'Église de Nantes à qui elle demande de lui envoyer des députés, ce qui signifierait qu'ils reconnaissent le pouvoir de la duchesse. Rieux s'y oppose en faisant maintenir les portes fermées. Le face à face se prolonge durant quinze jours. Après avoir protesté devant les juges d'Église contre le mariage que l'on veut lui imposer, Anne regagne alors Vannes, puis Redon ; Rieux ne met pas à exécution ses menaces d'enlèvement. Mais, s'étant installé quelque temps à Guérande, il réaffirme que Dunois et Montauban ont partie liée avec la France et se sont engagés à livrer au roi et la duchesse et la ville de Nantes. Rieux agit dans le but de soulever le peuple, de disposer d'appuis pour se rendre maître de la personne de la duchesse et ainsi réaliser le mariage qu'il projette entre Anne et d'Albret. Mais, Rieux n'est pas suivi, puisque la majorité des Guérandais s'indigne que l'on veuille marier la

duchesse contre son gré – la « tyranniser » dit dom Lobineau – et approuve les habitants de Nantes qui ont préféré s'exposer au péril d'une guerre civile plutôt que de manquer à leurs devoirs, en montrant leur volonté de se rendre près de la duchesse lorsqu'elle séjourna dans les faubourgs. Sans doute, s'agit-il pour Rieux d'empêcher qu'Anne s'installe à proximité du Croisic et puisse à l'occasion gagner Nantes par la mer. L'épisode montre l'importance qu'à la fin du Moyen Âge, les élites accordent à l'opinion publique et le degré de politisation de celle-ci.

Quant à Anne, de Redon, elle gagne Rennes où elle est couronnée. Deux autorités bretonnes se font face en Bretagne. Gilles de Condest, présent à Rennes, se rend alors acquéreur d'Indret que lui cède la duchesse (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 164, 26 mars 1489).

Dans ce contexte très troublé, les décisions de la duchesse ne sont pas appliquées en pays guérandais. Si, le 12 mars 1489, Anne concède à l'abbaye de Redon, en dédommagement d'un emprunt forcé qu'elle lui a imposé, 62 œillets de saline dans la Grande Saline du duc, cette décision n'est pas suivie d'effet : Jean de Rieux, présent en avril à La Roche-Bernard, s'y oppose.

Ces divisions débouchent sur un affrontement : Guérande est « assiégée ». Ce siège est connu par un court récit qu'en donne dom Lobineau.

Le 9 avril, pour faire face à la guerre menée par le roi de France qui, dit-il, vise « à la totale destruction et conquête » du duché, et pour financer l'effort militaire breton aux côtés des hommes d'armes anglais, Anne donne l'ordre d'aliéner une partie du domaine ducal de Guérande : 400 livres d'« un devoir de tailles autrement appelez rentes » levé sur les gens du « terrouer » et d'ailleurs, tenant fiefs ou héritages, en salines, ou « aultres heritaiges » doivent être vendues. Les biens correspondants seront désormais tenus à foi, hommage et rachat. L'opération est exempte de lods et ventes, et ceux qui s'affranchiront de la sorte n'auront pas à « servir en armes en plus large » qu'auparavant. Il est précisé qu'en cas de refus manifeste voire d'acte « deloyal » (comprendre de non-achat), la contrainte pourra être employée : la saisie des biens, voire l'arrestation, pouvant être prononcée. Le prix fixé est pour 12 deniers de rentes, à 2 sous 6 deniers de monnaie forte.

Ce mandement est mis en application entre le 20 et le 25 mai 1489, en présence du trésorier général, Jean de L'Espinay, et du chancelier, Philippe de Montauban. Le contexte explique le succès limité de l'opération. Sur les 400 livres de rente qui auraient pu être vendues, il n'en fut adjugé que 54 livres 9 deniers obole poge. La liste des acheteurs témoigne tout à la fois du niveau de richesse, d'un intérêt financier mais également d'un « certain engagement » loyaliste de nobles, surtout, de bourgeois de Guérande et de marchands marinières du Croisic.

Jean de Rieux réagit alors à cet acte qui met directement en cause le pouvoir qu'il exerce en tant que tuteur toujours légalement reconnu de la duchesse ; il vise particulièrement Philippe de Montauban, dont dom Lobineau assure qu'il n'« haïssoit rien tant au monde » que cette personne, lui attribuant les échecs successifs de tous les « pièges » qu'il a tendus à la duchesse.

À quelle date ? La présence, le 21 mai 1489, de Pierre Kerguisec, dont on sait qu'il disparaît ensuite (exécuté sur ordre de la duchesse, selon Lobineau), donne une première indication : le siège est postérieur à cette date. L'absence de tout rachat de rentes le 22 mai est le signe d'une impossibilité matérielle entravant le bon déroulement d'une opération qui reprend faiblement le 23 mai (trois rachats), se poursuit encore plus faiblement le 24 (deux achats), pour reprendre fortement le 25 (dix achats). Le « siège » a pu se mettre en place le 22 mai et être levé le 24. L'épisode est manifestement de courte durée, les troupes engagées n'étant que d'ampleur limitée.

Selon un acte de la chancellerie qui s'exprime au nom de la duchesse, ceux qui « apposerent le siege devant noste dite ville de Guerrande » sont des gens de guerre venus de Nantes et « des nobles, bourgeois, manans et habitans d'icelle de nostre ville du Croisic » et d'autres paroisses de l'évêché de Nantes et « d'ailleurs ». Les liens entre le Croisic et Nantes sont à souligner, ils sont établis au niveau des communautés de ville. Un autre acte ducal stigmatise les « habitans de nostre ville du Croisyc » et des environs du « terrouer » de Guérande, qui se sont « eslevez et insurgez a l'encontre de nous, nostre auctorite et seigneurie souveraine » commettant plusieurs « rebellions et desobeissance. En mespris de nous et de noz mandemens en seduisant et subornant pluseurs de noz autres subjets a suyvre leur voulloir, et en perseverant dans leur mauveix, felon et desloial courage, se sont mis en armes en grande commocion et assemblee de peuple et eulx ainsi assemblez menans, portant et conduisans artillerie et aultres bastons de traict et autres choses requises pour assaillir et faire la guerre de ennemis à ennemis aient assiege nostre ville de Guerrande ». Ces insurgés sont encore dénoncés comme des « gens qui prenoient et destrousoient toutes manieres de gens, feussent heraults, chevaucheurs, marchans ou autres, passant par lesdictes mectes, sur intencion de vuyder lesdits quartiers d'icelles gens », ce qui par l'insécurité qu'ils font régner portent atteinte au « bien et avantaige de nostredit pais ». Quant aux individus, ils sont coupables d'« ingratitude, felonie et crime de lese maieste ».

En difficulté, les officiers d'Anne de Bretagne reçoivent de Rennes des renforts. Selon dom Lobineau, parmi ceux-ci figurent Dunois – et des hommes qui lui sont liés, tel Pierre du Houschat –, Jacques Guibé, lieutenant du prince d'Orange et capitaine de cent gentilshommes de l'hôtel, et Gilles de Condest, capitaine des archers de la garde, qui à la tête de ceux-ci, avancent leurs soldes : postérieurement le 10 février 1490, un versement de 400 livres est fait aux archers de la garde « pour reconpanse de partie des mises qu'ilz eurent au veaige qu'ilz firent en Guerrande pour l] lever le siege » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 12, f° 91 v° et encore le 10 août, il est affirmé que Gilles de Condest vit à Guérande « bonne et grande compagnie de gens de guerre » (*ibid.*, B 12, f° 168).

Cependant, ce qui s'est réellement passé à Guérande nous échappe. Quelques éléments montrent l'urgence que l'on peut attribuer à une tension extrême. Philippe de Montauban « emprunte » de l'argent à des « gentilshommes et bourgeois » de Guérande avec qui il est ensuite en procès. Guillaume Calon engage une partie de ses biens, soit 42 œillets de saline, pour « recouvrer argent à subvenir à monseigneur le chancelier et autres envoyés de par la royne oudit Guerrande ou ils estoient

assiegez ». La destruction d'une maison et « édifices es forsbourgs » est signalée et peut être interprétée comme une mesure défensive l'« hostel » situé devant la porte Saint-Michel dont il est dit, en 1541, qu'il « fut abatu durant les guerres » (*ibid.*, B 1493, f° 38 v°). D'autres éléments laissent supposer des affrontements. Guillaume Calon fait état que ses « maisons et biens » ont été pillés et ses bois coupés parce qu'il était « au service de la royne durant le siège de Guerrande ». Une petite « coulleuvrine de fonte » d'un poids de 800 livres nommée « une des deesses de Nantes » est prise « par ceulx de Rennes lors faisans la guerre à ceulx de Nantes ...] devant Guerrande ». Certains combattants sont faits prisonniers. Nul doute que l'arrivée des renforts – parmi lesquels, rappelons-le, figurent ceux commandés par Gilles de Condest – assure la victoire des partisans d'Anne qui restent maîtres de la ville.

Si Anne punit certains, elle récompense également ses fidèles et parmi ceux-ci Gilles de Condest qui est gratifié, le 12 juillet 1489, de 30 livres de rente confisquées à Gilles du Maz (maitre d'hôtel de François II), qui tient le parti des Français (*ibid.*, B 12, f° 6, scellé le 10 octobre suivant). Il lui est aussi confirmé la possession des « macereux nagueres creuz en la riviere de Loire » entre Indret et Saint-Nazaire ainsi que diverses terres en Couëron et dans diverses îles de Loire en hypothèque d'une somme de 4 000 livres (*ibid.*, B 12, f° 6).

L'autorité de la duchesse s'exerce alors sur place. Le 3 octobre 1489, elle ordonne la montre de « ceux » de Guérande à Missillac (Arch. mun. Nantes, CC 102, f° 36 v°.) Le 8 octobre, les commissions pour les montres de l'évêché de Nantes fixent comme lieu de réunion, Pontchâteau, La Roche-Bernard et Missillac, Les commissaires de celles du « terrouer » de Guérande qui seront rendues à Missillac sont Gilles de Condest et Guyon Simon (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 12, f° 7-7 v°).

Mais, ce pouvoir reste fragile. Les montres qu'Anne convoque, le 3 octobre pour le 15, sont repoussées le 6 novembre, de huit jours, puis à nouveau le 17 novembre, jusqu'au 10 décembre. De fait, Guérande reste sur le pied de guerre. La duchesse y maintient une garnison. Elle est encore attestée le 8 octobre 1489, puisqu'à cette date Guillaume Gaultier et Marc Deniel reçoivent un mandement d'excuse de ne pas se présenter aux montres parce qu'ils sont retenus « à la garde » de la ville de Guérande. Le 17 octobre, il est accordé un défraiement à Georges Humbrech pour avoir fait le voyage à Rennes afin obtenir le paiement de la solde des Allemands en garnison à Guérande – et à des dates que l'on ne peut préciser il est fait état de cent « bas Almans en Guerrande », et ensuite de quarante « lacays » étant en garnison à Guérande sous leur capitaine Perrot Duboys. Des renforts arrivent de Rennes : le 14 novembre, le capitaine de Guérande reçoit l'ordre d'accueillir les gens d'armes d'ordonnance sous le commandement du sire de La Bouvardière et le 9 janvier 1490, ordre est donné au capitaine des francs-archers de l'évêché de Rennes de gagner Guérande avec quarante hommes pour y tenir garnison pendant deux mois.

Quelle est l'évolution du Croisic après juin 1489 ? Le port reste en contact avec Nantes, vers laquelle des messagers sont envoyés le 9 juillet 1489, et encore le 23 juillet, date de l'arrivée de « lestres de bons et grans avertissemens à la ville de Nantes...] pour le bien de ladite ville et du pays ». Jean de Rieux y parle en maître : il fait affermer le devoir « d'impost » des vins vendus pour l'année commençant le 15 novembre 1489 dans plusieurs paroisses de l'évêché de Nantes, dont Le Croisic et promet un devoir de « trecte » de 1 350 muids de sel à Jean Le Faulcheur, marchand d'Angers avec faculté de « le tirer jusques au premier de janvier » 1491. Mais le 23 novembre 1489, Anne « reinstitue » Gilles de Condest dans la fonction de capitaine du Croisic. Puis, d'autres mandements attestent que les liens sont rétablis entre la ville et la duchesse qui y exerce son pouvoir. Le 6 janvier 1490, congé et sûreté est donné à « Allonso del Carralo » d'apporter des vins et autres marchandises. Contre lui, le 12 janvier 1490, Gilles de Condest obtient une évocation au Conseil ducal, à l'occasion le nom est francisé en Alphonse de Careille et il est précisé qu'il est un marchand espagnol demeurant au Croisic. Le 3 février, ordre est donné au trésorier général de payer 100 livres à Gilles de Condest, seigneur de la Morteraye, « pour rescompence des droiz de la capitainie du Croisic ». Cependant, les relations ne sont pas exemptes de problèmes comme en témoigne cette « seürte » accordée, le 18 avril 1490, à douze ou quinze « personnes des habitans » du Croisic pour venir « devers » la duchesse et son Conseil.

En novembre-décembre 1489 Gilles de Condest est maintenant capitaine de 100 archers de la garde ducal (MORICE, *op. cit.*, t. III, col. 724). Il est également – mais accessoirement – un secours financier pour un gouvernement ducal dramatiquement à cours d'argent : le 30 décembre 1489, ordre est donné au trésorier de payer à Gilles de Condest, désormais qualifié de chevalier, 100 écus qu'il avait prêtés à la duchesse pour la soldes des mercenaires « Almans » et encore 80 écus pour une chaîne d'or que Gilles lui avait vendue et qu'elle avait remise aux ambassadeurs qu'elle dépêcha vers le roi d'Angleterre (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 12, f^o 52 v^o) Le 30 avril 1490, toujours qualifié de « chevalier », il est affecté à la garde de la « place » de Derval et dispose des revenus de celle-ci pour les consacrer à cette garde (*ibid.*, B 12, f^o, 119). En août 1490, il assiste au scellement des mandements accordant congé aux Français envoyés en otages en Bretagne pendant l'ambassade de Jean de Rieux vers le roi de France (*ibid.*, B 12, f^o137-138).

Surtout, un acte rédigé le 11 août (scellé le 21, *ibid.*, B 12, f^o 167-171 ; LA BORDERIE, Arthur de, « Choix de documents inédits sur le règne de la duchesse Anne », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. VI, p. 301-306), au nom de la duchesse, inscrit Gilles de Condest, « nostre bien amé et feal chambellan, missire Gilles de Condest, chevalier, seigneur de la Morteraye, capitaine des archers de nostre garde » au tableau d'honneur des « bons er loïaulx serviteurs » afin qu'eux et leurs « bontez, loiaultes et services soit perpertuiel memoire, a l'exemple de touz autres et a l'honneur d'eulx, leur prosperite et et lignee », alors que « sans varier ne en riens se espargner, ils] se sont esxposez de corps et de biens » pour leur souverain face au roi de France qui a

« entrepris la guerre [...] invadé et assailly, a port de puissance d'armes » et a, pour « subjuguier » le duché, « suborner » les « barons et autres grans personnaiges ». Il est rappelé l'engagement militaire de Gilles, exclusif et continu, au service de François II depuis qu'il est en âge « de force et de cognoissance » et son parcours de Dinan à ce jour (ci-dessus).

Suivent les récompenses : don des seigneuries de Saint-Père-en-Rays, Loyaux (paroisse de Fresnay), Saint-Lumine, Couëron et Le Pèlerin, pour Gilles puis ses héritières. L'ensemble, tenu à foi, hommage et rachat, est érigé en vicomté, dite « de Loyaux », en supprimant les noms et titres des seigneuries précédentes tout en conservant les droits, privilège, prééminences, prérogatives, menée. Si cette donation est financièrement importante, son aspect honorifique est essentiel : alors qu'il n'était que seigneur de la Morteraye, qualifié de chevalier, Gilles accède à une véritable dignité nobiliaire ; Yves Coativy rappelle, à cet égard, que fréquemment assimilé à un titre de noblesse, la chevalerie, même si elle sous-entend un certain niveau social au sein de la noblesse au XV^e siècle, est une distinction qui peut être attribuée à un écuyer.

Arthur de La Borderie (*Histoire...*, t. IV, 1p. 572) a souligné la concomitance de cet acte en faveur de Gilles de Condest et celui, daté du même jour, qui marque la réconciliation de la duchesse avec Jean de Rieux, Françoise de Dinan et le sire d'Albret (Arch. dép. Loire-Atlantique, f^o 138 v^o-144 et 146-155). L'acte concernant Gilles de Condest, sans user de la « langue de bois », exprime, sans filtre, l'opinion de la duchesse et de son entourage sur les événements récents et oppose, en la personne de Gilles, le comportement de la petite et moyenne noblesse (dont il est un représentant) resté, dans son ensemble, loyaliste aux Montforts – le cas du pays guérandais où cette noblesse a largement suivi Jean de Rieux dans sa révolte est particulier –, alors que la grande noblesse a joué la carte royale, au moins momentanément, le sire Rieux et Françoise de Dinan se réconciliant finalement avec la duchesse.

Deux mois plus tard, Anne lui confirme la possession d'Indret et de diverses îles entre Indret et Saint-Nazaire, puis le 18 décembre 1490 lui fait don de 100 livres (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 13). En 1495, dans le compte d'Olivier Barraud (BnF, ms. fr. 8310, f^o 406), parmi les « pensions ordonnées par la reine » ; 400 livres tournois sont dévolues à Gilles de Condest, seigneur de La Morteraye,

Il disparaît peu après. Dans le compte, tenu, du 1^{er} octobre 1497 au 30 septembre 1498, par Jacques de Beaune, il est indiqué que 175 livres ont été attribuées à Robert Jolon, pannetier d'Anne de Bretagne pour les funérailles de Gilles de Condest dont le décès est survenu en l'abbaye Saint-Pierre de Bourgueil-en-Vallée ; Robert Jolon est pour partie exécuteur de son testament (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 664, f^o 31 v^o-32).

Dès le 22 août 1504, Anne de Bretagne concède à Jean de Mondragon la vicomté de Loyaux, en reconnaissance de diverses ambassades (Arch. dép. Loire-Atlantique, 14 J 15). Il est le fils d'Antoine de Mondragon, un des capitaines espagnols envoyés au secours de la duchesse en 1488.

Gilles laisse une héritière, Françoise. Divers actes de la pratique la concernant entre 1499 et 1502 (L'ESTOURBEILLON, Régis, *Inventaire des archives des châteaux breton*, t. I, Saffré (1394-1610), Vannes, Lafolye, 1893, p. 38-44, 46 et 52-53), Relevons parmi ces actes que le 18 novembre 1499, qualifiée de « damoiselle de la Morteraye », Françoise est sous tutelle de Philippe de Montauban, le chancelier de Bretagne ; dans cet acte sont également cités « noble escuyer » Guillaume, seigneur de Boiséon et Jean de Condest, qui signe comme notaire (*ID., ibid.*, p. 38 ; Jean se retrouve encore le 18 juillet 1514, *ID., ibid.*, p. 43) et le 5 mars 1502 (a.st.). Françoise est mariée à « noble escuyer » Pierre de Trécesson, seigneur de Château-Merletet de la Grossaye (*ID., ibid.*, p. 39-40). Pierre de Condest décède avant le 30 novembre 1516, il laisse une veuve et des enfants placés sous la garde de François de Trécesson (*ID., ibid.*, p. 44). Françoise de Condest est encore en vie le 26 mai 1525 (*ID., ibid.*, p. 44). Elle décède à une date inconnue mais avant le 11 juin 1539, puisqu'à cette date « noble et puissant » Guy de Scepeaux est seigneur de la Morteraye et de la Grossaye en Saffré (*ID., ibid.*, p. 53-54).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Condest, de », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024